pendant un certain temps, pouvoit mériter quelqu'attention, Elle s'eſt déterminée à traiter encore plus favoralement qu'ils ne devoient s'y attendre, les Propriétaires deſd. Billets, en réglant leur payement d'une maniere plus avantageuſe. A quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne :

ART. I. Les anciens Billets de Caiſſe de la Louiſiane, ou les Récépiſſés du Tréſorier particulier de la Colonie dans leſquels ils auront été convertis, ſeront réduits aux Trois Cinquièmes de leur valeur numéraire.

II. Les Porteurs deſdits Billets ou Récépiſſés, ſeront tenus de les rapporter avant le 1^er^ Septembre prochain, au ſieur Marignier, commis aux exercices du feu ſieur Perichon, Tréſorier Général des Colonies, que le Roi commet à l'effet de les retirer & d'en payer le montant ſur le pied de la réduction des deux Cinquièmes, en reconnoiſſances des Colonies produiſant Cinq pour cent d'intérêts, & garnies de leurs coupons, dont le premier payable au mois de Juillet prochain.

III. Défend Sa Majeſté audit ſieur Marignier, de recevoir & de payer pour aucune ſomme deſdits Billets ou Récépiſſés, déduction faite des deux Cinquièmes du capital qui lui ſera repréſenté, ſi la réduction faite, ils ſe trouvent au-deſſous de Cinq cents livres, ſauf à payer en argent les appoints au-deſſus de ladite ſomme, qui ne pourront l'être en effets.

IV. Entend Sa Majeſté que le produit de la réduction ci-deſſus ordonnée, enſemble le montant des Billets ou Récépiſſés non repréſentés dans le délai preſcrit par le préſent Arrêt, ſoit déduit ſur les dépenſes de la Louiſiane, des exercices 1760, 1761, 1762 & 1763 ; ſe réſervant Sa Majeſté de régler à cet égard la comptabilité des Tréſoriers Généraux des Colonies.

V. Sa Majeſté conſidérant que dans le nombre deſdits Billets, il auroit pu s'en trouver quelques parties qui auroient été judiciairement dépoſées avant l'année 1760, époque où leur diſcrédit eſt devenu exceſſif, ſon intention eſt de s'en faire rendre compte afin d'en ordonner, s'il y a lieu, le rétabliſſement ſur un pied différent de la liquidation preſcrite par le préſent Arrêt.

Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le vingt-trois Mars mil ſept cent ſoixante neuf.

Signé, LE DUC DE PRASLIN.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. p^r^. Avril 1769.
L'Empereur,	1^re^	L.	7
Garnier,	9^e^.	L.	8
De Pigis,	11^e^.	J.	8
Caron,	16^e^.	J.	7
Boutet de M.	17^e^.	J.	5
De la Rue,	22^e^.	L.	8
Le Canut,	31^e^.	J.	5
De Montal,	46^e^.	L.	7
De Lauge,	48^e^.	J.	6
De S^t^. Janvier,	55^e^.	J.	6
Cadeau,	57^e^.	H.	6
Rouillard,	58^e^.	J.	6

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS,

Mars 1769.	*Jeudi 30.*	*Vendredi 31.*	*Samedi 1 Avril.*
Ac. des Indes.	1025	1012 ½	1025 50
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅝.			
Prom. à 4 p ⅝.	46 ½ 47	48	49 48 ½
Ac. des Fermes.	842 ½	840	817 ½ 15
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.			
3^e^. Loterie.	1 ½	1 ½	
Annuités.		300	
Coup. d'An.	59 ½	59	
Emp. de 50 mil.			45
Emp. de 30 mil.	47 ½	48	47 ½
Col. 1759.			
Canada.	49	49	49
4^e^. L. Epoques.	16 ½	17	17 12 22,
Nouette.	46 ½	46 ½	46 ½
Ac. de la caiſſe.			
CONTRATS.			
Bill. de la Com. tirage de la C.	2^e^ 403 4^e^ 335	2^e^ 403.	2^e^ 401 3^e^ 340 4
Sur la Ville.			(325 5^e^ 330

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 27.

DU HAVRE.

EXPORTATION *de Janvier 1769.*

IL eſt ſorti de ce Port dans le courant de Janvier 1769, vingt-huit Bâtimens François, dont 3 allant au Cap, 1 au Port-au-Prince, 1 à la Martinique, 1 a la Guadeloupe, 1 en Guinée, 2 à Cadix, 1 à Lisbonne, 1 à Londres, 1 à Marſeille, 1 à Toulon, 7 à Saint Malo, 1 à Grandville 1 à Nantes, 1 à la Rochelle, 1 à Cherbourg, 1 a Dunkerque, 1 à Fecamp & 2 à Rouen.

Dix neuf Anglois, dont 1 allant à Newcaſtle, 1 à Sunderland, 1 à Wittehaven, 1 à Chicheſter, 1 à Lisbonne, 1 à Setuval, 1 à Glaſcow, 4 à Dublin, 7 à Corck & 1 à Rouen.

Quinze Hollandois, dont 2 allant à Amſterdam, 1 à Middelbourg, 1 à Alicante, 1 a Liſbonne, 2 à Nantes, 3 à Bordeaux, 3 à Setuval, 1 en Angleterre & 1 a Rouen.

Trois Eſpagnols, dont 2 allant à Bayonne, & 1 à Saint Ander.

Il a été exporté par ces différens Bâtimens les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour l'*Amérique*, 2210 liv. de ſaumon, 132 quintaux de morue, 233620 liv. de bœuf, 13810 liv. de lard, 31250 livres de beurre, 227 barils de harengs, 4000 liv. d'huile d'olive, 1100 liv. d'huile de lin, 6300 liv. de chandelle, 1225 liv. de bougie & cire en pain, 262 quintaux de farines, 102 muids de vin, 4 muids de cidre, 27 muids d'eau-de-vie, 3000 liv. de marmites de fer, 17 marcs de vaiſſelle d'argent, pour *Londres*, 12200 liv. d'indigo; pour *Amſterdam*, 227115 livres de ſucre, 86810 liv. de café; pour *Middelbourg*, 43600 liv. de ſucre, 30382 liv. de café; pour *la Suiſſe*, 17881 liv. de café, 662 liv. de rocou, 1520 liv. d'indigo; pour *Paris*, *Orléans*, *Caen*, *Amiens*, *Dieppe*, *&c.* 42585 liv. de ſucre, 30527 liv. de café, 10889 liv. d'indigo; pour *Bayonne*, 182300 liv. de lin crud, 4000 liv. de toile de lin; pour *Rouen*, 1965 tonneaux de froment, 302 tonneaux de ſeigle; pour *Honfleurs*, 67 tonneaux de froment, 39 tonneaux de ſeigle.

EXPORTATION *de Février.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le courant de Février 1769 ſeize Bâtimens François, dont 1 allant à Cadix, 1 à Cette, 1 à Bayonne, 1 à Londres, 1 à Dunkerque, 2 à Bordeaux, 1 à la Rochelle, 1 à Vannes, 2 à Breſt, 1 à Cherbourg & 4 à Rouen.

Quatre Anglois, dont 2 allant à Corck, 1 à Fecamp & 1 à Rouen.

Neuf Hollandois, dont 1 allant à Hambourg, 1 à Dantzick & 7 à Setuval, Nantes & Bordeaux, ſur leſt.

Un Eſpagnol allant à Bayonne.

Il a été exporté par ces divers Bâtimens les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Hambourg*, 132734 liv. de ſucre, 63981 liv. de café; pour la *Suiſſe*, 72656 liv. de ſucre, 39126 liv. de café; pour *Londres*, 3423 liv. d'indigo; pour *Paris*, *Orléans*, *Rouen*, *Cherbourg* & autres endroits du Royaume, 107825 liv. de ſucre, 29792 liv. de café, 3766 liv. d'indigo; pour *Bayonne*, 198000 liv. de lin crud, 3000 liv. de toile de lin; pour *Cette*, 70 tonneaux d'avoine; pour *Rouen*, 356 tonneaux de froment; pour *Honfleurs*, 28 tonneaux dito.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 20 au 24 Mars 1769, il eſt entré dans le Port du Havre 4 Navires François & 6 Etrangers; ſçavoir, des François, les *Deux Sœurs*, Capitaine *Layeut* du Havre, venant de la Guadeloupe en 46 jours de traverſée, compris ſix jours de relâche à Dieppe pour réparer ſes voiles; le *Prudent*, Capitaine *Desmaiſons*, venant de Cette avec vin & eau de-vie; la *Nouvelle Victoire*, Capitaine *Dejean* du Languedoc; l'*Américain*, Capitaine *Riviere*, venant tous deux de Marſeille, le premier avec vin, ſavon, coton filé & fruits, l'autre chargé de 3253 ſacs de froment, de vin & d'huile; des Etrangers, l'*Antoinette*, Capitaine *Viſſers* Hollandois ainſi que les trois ſuivants, venant de Hambourg avec 120 tonneaux de froment 9 tonneaux de ſeigle, & 50 barils de graine de lin; les *Dame Debora & Maria*, Capitaine *Snel*; la *Jeune Catherine*, Capitaine *Henrica*, venant tous deux avec vin & eau de-vie; la *Fantaiſie*, Capitaine *Aram*, venant de Campwer avec poudre à canon, fuſils, ſabres, couteaux & riz pour le Havre, mercerie & épicerie pour Rouen; la *Paix*, Capitaine *Ratzkier* Suedois, venant de Cette chargé de vin; la *Demoiſelle Jeanne*, Capitaine *Fiſcher* Danois, venant de Konigsberg avec chanvre, planches & douvelles.

DÉPART de Navires.

Du 21 au 25, outre les cinq Navires qui étoient rentrés de relâche dans ce Port par les vents contraires, il eſt ſorti de ce Port 12 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, le *Saint Martin*, Capitaine *Germain*, allant au Cap; la *Gracieuſe*, Capitaine *Teſſier*; l'*Eſpérance*, Capitaine *Jaſtram*, allant tous deux à la Martinique; la *Sirene*, Capitaine *Boutard*, allant à Lisbonne avec diverſes marchandiſes priſes au Havre & à Rouen; la *Dorade*, Capitaine *Nilly*; le *Conſtant*, Capitaine *Hucher*, allant tous deux à Breſt, l'un chargé de Cordages & l'autre de poudre à canon pris à Dunkerque; la *Tourterelle*, Capitaine *Achevis*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Pleſſix*; les *Deux Freres*, Caiptaine *Stock*, allant tous trois à Nantes; l'*Angélique*, Capitaine *Lemonnoyer*; la *Douce Marie*, Capitaine *Lecomte*, allant tous deux à Marſeille; le *Marc*, Capitaine *Hugon*, allant à Grandville ſur leſt ainſi que les cinq précédens; la *Fantaiſie*, Capitaine *Aram*, allant à Rouen avec mercerie & épicerie chargées à Campwer.

De l'Orient, *le* 25 *Mars* 1769.

Les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes le *Gange* & le *Dauphin*, ont tous deux mis à la voile, le premier pour aller à Bengale, & le ſecond deſtiné pour Pondicheri devant toucher à l'Iſle de France.

DE LA ROCHELLE.

ARRIVÉE de Navires.

Le 15 & 16 Mars 1769, il eſt entré dans ce Port les Navires la *Catherine* (*), Capitaine *Picard*, venant de Cayenne; & l'*Intelligence*, Capitaine *Henri*, venant des Cayes Saint Louis chargés tous deux de 3 boucauts 8 bariques 14 quarts 6 ancres d'indigo, 265 bariques 3 quarts de ſucre brut, 3 boucauts 4 bariques 40 quarts 4 aneres une demi-ancre de café, 189 balles de coton, 33 bariques de rocou, 1 barique 2 quarts 1 ancre de cacao, 15 planches 37 madriers d'Acajou.

(*) *Ce Navire a débarqué une partie de ſa cargaiſon à Nantes.*

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville pour les Pays Etrangers pendant le mois de Février les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, 7286 liv. d'indigo, 1300 liv. de ſucre brut, 13852 liv. de ſucre terré, 33228 liv. de ſucre en pains, 24565 liv. de café, 8920 liv. de rocou, 76720 livres de ſyrop, 5556 liv. de coton & 58726 veltes d'eau-de-vie.

DE MARSEILLE.

ARRIVE'E de Navires.

Du 12 au 19 Mars 1769, il eſt entré dans ce Port 27 Bâtimens Fran. & 11 Etrangers, venant de Bedfort, de S. Nazaires, de Vannes, de Nantes, de la Rochelle, de Cadix, de Barcelonne, d'Almerie, de Carthagene, de Tortoſe, de Lalicate, de Bandol, de Luan, de Livourne, de Terre Neuve en Sardaigne, de San Remo, de Savone, de Nice, de Port Maurice, de Cette, de Cannes, d'Arles, d'Agde, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie, &c. mais parmi ces Navires 1 venoit de Livourne, 1 d'Araiſſe, 1 de Martigues, chargés de bled, & 1 d'Agde avec farine & légumes.

DÉPART de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 37 Bâtimens François & 16 Etrangers; des premiers, le Brigantin *la Marie*, Capitaine *Jean-Jacques Augé* de Marſeille, alloit à la Martinique; les autres alloient à la Ciotat, à Martigues, à Menton, à Toulon, à Arles, à Frejus, à Cannes, à Cette, à Saint Tropès, à Caſſis, à Nice, à Génes, à Bandol, à Luan, en Corſe, à Cagliari, à Livourne, à Palerme, à Veniſe, en Syrie, à Smyrne, à Alexandrette, en Barbarie, à Berre, à Alger, à la Rochelle, à Nantes & à Honfleurs, chargés de diverſes marchandiſes comme huile, ſavon, coton, épicerie, mercerie, droguerie, &c.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 28 Mars.

AGRICULTURE.

RÉPONSE

De M. Thierriat à la Lettre de M. Ducarne de Trelon, inſérée dans la Gazette N°. 19.

MONSIEUR,

JE ſuis fort aiſe de vous voir prendre part à la queſtion qui nous diviſe, M. *Hic Fame* & moi ; je vous prie de vouloir obſerver qu'il s'agit entre nous, non pas des principes de la végétation, mais bien de ceux de la fécondité des terres ; cela fait deux choſes différentes que nous ne devons pas confondre. M. *Hic Fame* regarde la terre comme féconde par elle même; vous me paroiſſez être du même avis, & moi je ſoutiens le contraire, en diſant que la terre eſt un corps paſſif qui ne nourrit pas les plantes, & que ce ſont les influences de l'air & les différens amendemens qui ſont les principes de ſa fécondité & qui la fertiliſent. Vous verrez, par mes deux dernieres Lettres inſerées dans les Gazettes N°. 20 & 21, les raiſons que j'apporte pour ſoutenir mon ſentiment & combattre celui de M. *Hic Fame*. Si, après la lecture de ces deux Lettres, lui ou vous, avez encore quelques doutes, faites-moi l'honneur de me les propoſer ; cette queſtion eſt de la derniere conſéquence, elle mérite ſûrement l'attention des Amateurs de l'Agriculture ; je ſuis même perſuadé qu'on ne parviendra jamais à donner aux Laboureurs des connoiſſances juſtes & préciſes ſur la maniere de cultiver la terre, qu'on ne ſoit auparavant d'accord ſur cette queſtion importante. Travaillons donc, s'ils vous plait, de concert à l'approfondir, & par là nous pourrons parvenir à faire le bien des Laboureurs, & en même temps celui de l'Etat.

Vous ne me paroiſſez pas autant éloigné de mon ſyſtême de fécondité que M. *Hic Fame* ; tout ce que vous dites contre lui au ſujet d'un terrein qui feroit ſurmarché, me paroît juſte ; je ſuis encore plus content de ce que vous dites enſuite ſur les influences de l'air. Après avoir dit que la végétation tire beaucoup de ſubſtances & de nourritures de la terre, que les ſels, les huiles & les ſucs groſſiers & en maſſe, qu'elle contient, y contribuent beaucoup, & qu'une preuve de cela, c'eſt que les graiſſes & les engrais qu'on y jette lui ſont favorables, vous ajoutez, que ce principe de végétaion (que je nommerois principe de fécondité) n'eſt pas le principal ; que l'air vous paroît être le vrai magaſin & le laboratoire où la nature prépare les matériaux qui ſervent à la végétation, & dont elle compoſe les plantes ; qu'une preuve de cela, c'eſt que, quelqu'engraiſſée que ſoit une terre, elle ne produit preſque rien, ſi elle ne reçoit les influences de l'air, & que ce qui prouve inconteſtablement que ces influences fourniſſent plus à la végétation que la terre & ſes engrais, c'eſt qu'une terre ſans aucun engrais factice, mais qui recevroit les influences de l'air, produiroit beaucoup plus qu'une terre, quelque bonne

& engraiſſée qu'elle puiſſe être, qui ſeroit privée de ces influences.

Je n'ai rien à ajouter à votre façon de penſer ſur les influences de l'air, non-plus que ſur les engrais ; ainſi notre ſeule difficulté conſiſte à ſçavoir ſi vous êtes fondé à prétendre qu'indépendamment des influences de l'air & des amendemens, la terre contient en elle-même des ſels, des huiles & des ſucs groſſiers qui lui ſont propres. Je ne ſçais ſi je me trompe ; mais j'eſpere de vous voir devenir Partiſan de mon ſyſtême de fécondité, quand il vous aura plû de réflechir mûrement ſur les preuves & les raiſons que j'ai données dans mes différens écrits, pour l'établir.

Vous terminez votre Lettre par nous dire que M. de Sutieres répéte ſouvent que ce n'eſt pas la grande quantité d'engrais qui fait la bonne récolte, mais la bonne maniere de cultiver & de préparer la terre, afin de la rendre propre à recevoir & profiter des influences de l'air, & de la garantir de ce qui peut en rendre les effets inutiles.

Je ne trouve là rien qui répugne à mon ſyſtême de fécondité ; j'honore M de Sutieres, c'eſt un bon Agriculteur & un excellent Patriote ; mais je ne peux me refuſer de vous dire que je n'ai pas eu avec lui tout l'agrément que j'avois lieu d'eſpérer. J'ai donné une Lettre dans la Gazette N°. 67 ſur la cauſe de la modicité de notre derniere récolte en bled dans nos meilleures terres ; j'ai attribué cette modicité de récolte à la la grande ſechereſſe qui a regné dans le temps des ſemences & dans le courant de l'hyver. M. de Sutieres s'eſt rendu mon Agreſſeur ; il a prétendu que cette modicité de récolte provenoit du défaut de bonne culture ; il a donné coup ſur coup pluſieurs Lettres, dans leſquelles il a toujours éludé notre queſtion, & moi j'ai le déſagrément de me trouver en défaut pour des raiſons que je ne ſçaurois vous dire : cependant comme cette queſtion eſt extrêmement intéreſſante, je ne ſerois point du tout fâché de la faire revivre, ſoit avec vous, ſoit avec quelqu'autre Amateur de l'Agriculture, afin de pouvoir donner aux Laboureurs les moyens de ſe garantir des pertes qu'une trop grande ſechereſſe peut leur occaſionner par la ſuite.

On trouve à la fin de la derniere Lettre de M. *Hic Fame* un *P. S.* par lequel il nous dit que les Obſervations de M. Wallerius ſur le nitre combattent eſſentiellement mes principes de fécondité. Pour le déſabuſer, & lui faire connoître que M. Wallerius eſt plutôt favorable que contraire à ces principes, je le prie de vouloir lire la Gazette N°. 104, & il verra que M. Wallerius y dit que les expériences qu'il a citées, & qui ont été faites en pluſieurs endroits avec ſuccès, l'autoriſent à conclure que les végétaux ne tirent aucune nourriture de la terre proprement dite, & que ſa fertilité dépend uniquement des parties héterogenes dont elle eſt melée. Il peut lire encore la Gazette N°. 21, & il verra que M. Wallerius y dit que l'eau de pluie eſt propre à la fécondité, en ce qu'elle eſt mêlée d'un ſel fin & des parties huileuſes de l'air. Nous n'avons preſque point de Gazette qui ne comprenne des Obſervations de M. Wallerius, c'eſt un Sçavant auquel le Public doit beaucoup ; mais je ſuis fâché de voir que juſqu'à préſent il ne nous a rien donné de clair, ni qui puiſſe procurer à nos Laboureurs des connoiſſances utiles ſur la culture des terres. J'aime à vous voir dire à la fin de votre Lettre, que ce n'eſt guères que par les effets qu'on peut deviner & découvrir les ſecrets de la nature. Que dites-vous de la quantité d'Obſervations qui paroiſſent dans nos dernieres Gazettes, ſur l'art d'avancer la vertu multiplicative des ſemences ? Vous me feriez plaiſir de m'en dire votre ſentiment ; à mon égard, je penſe là-deſſus d'une maniere bien ſimple. Je dis que cette vertu multiplicative ne peut réſider dans les ſemences, mais bien dans la terre, où on les dépoſe ; que quand les ſemences ſont bien mûres & bien ſaines, ſi on les répand dans une terre bien préparée, & qui ait été labourée & amendée dans des temps & d'une maniere convenables, elles ne manqueront jamais d'y trouver cette vertu multiplicative ; elles y croîtront avec vigueur & donneront pluſieurs tiges ſur un même pied. On me dira ſans doute qu'on trouve cette vertu multiplicative dans le chaulage, j'en conviendrai ; mais en même temps je dirai que ſi le chaulage avance cette vertu multiplicative, c'eſt parce qu'il augmente la fertilité des terres ; le lait de chaux, les

crottes de moutons, les fientes de pigeons, les bouſes de vaches, les cendres, & les autres matieres dont on fait uſage pour chauler le bled, contiennent beaucoup d'huiles & de ſels; les grains de bled, qui s'en trouvent imprégnés & couverts, portent avec eux un ſuc capable d'augmenter la fertilité des terres; en augmentant la fertilité des terres, ils augmentent en même temps leur vertu multiplicative, & il en réſulte d'abondantes récoltes. Voilà tout l'effet des chaulages; je ne les regarde que comme des puiſſans engrais: car, de croire qu'ils préſerveront toujours, & en toutes occaſions, les bleds des maladies & des accidens que les intemperies de l'air, le dérangement des ſaiſons ou une mauvaiſe culture peuvent occaſionner, je ne ſçaurois le faire.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Février 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

RENNES.				CHAALONS.				PAU.				VALENCIENNES.			
LIEUX des Marchés	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.				
Auray.	27	5	5	Bar-ſur-Aube.	20	8	1	Aire.	20*	16	8	Aveſnes.	28*	10	
Breſt.	28			CHAALONS.	22	3	7					Bavey.	23	12	6
Hennebon.	27	15		Chaumont.	18			Bayonne.	26	19	10	Bouchain.			
Lannion.	26	6	2	Epernay.	23	18	6					Cambray.	26		
Morlaix.	22*	14	5	Joinville.	20	8		Dax.	28			Condé.	28		
Nantes.	25	17	4	Langres.	16*										
Pontivy.	27	17	6	Mezieres.	24			Mauleon.	15	4		Givet.	27	10	
Quimper.	27	12		Reims.	26	3	9					Landrecy.	28	5	2
				Rethel.	20	18	4	Mont de-mar.	24			Mariembourg.	25	3	2
Redon.	29	17		St. Dizier.	21	15						Maubeuge.	23	16	5
RENNES.	30*	16		Sainte-Menehoult.	26*	8		Oleron.	27	2	6	Philippeville.	23	2	
St. Brieux.	24	12		Sezanne.	25	4	2	PAU.	24	3		Queſnoy.	32*	10	
St. Malo.	27			Troyes.	22	10						St. Amand.	27	13	1
Treguier.	27			Vaucouleurs.	17	1	3	S. Sever.	24	14	4	VALENCIENNES.	27		
Vannes	24	18		Vitry.	22	8		Sauveterre.	29*						
Vitré.	27	18	7												

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	27		8	From. le ſep.	21	16	5	From. le ſep.	25	11	2	From. le ſep.	25	18	6
Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		3	1
Avoine le ſ.	7	5	3	Avoine le ſ.	6		6	Avoine le ſ.	13		7	Avoine le ſ.	5	7	5
Foin le q.	2	14	9	Foin le q.	2	10	9	Foin le q.	2	2	6	Foin le q.	1	13	4
Paille le q.	1	4		Paille le q.		18	8	Paille le q.		18	11	Paille le q.		17	3

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des differens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 15 juſqu'au Samedi 18 Mars 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 37 muids 5 ſept. de froment, 2 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 390 muids 2 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 203 muids de froment, 31 muids 11 ſeptiers de ſeigle, & 919 muids 4 ſeptiers de farines, ce qui a fait 240 muids 5 ſeptiers de froment, 34 muids 4 ſeptiers de ſeigle, & 1309 muids 6 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 55 muids 6 ſeptiers de froment ; il reſtoit du marché précédent 161 muids 6 ſeptiers, ce qui a fait 217 muids.

Le Samedi 18 Mars, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1801 muids 3 ſeptiers tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 464 muids 2 ſeptiers ; de ſorte qu'il en eſt reſté 1337 muids 1 ſeptier.

Le froment a été vendu à la Halle de 21 ℔ 10 ß à 32 ℔ 15 ß ; le ſeigle, de 18 à 20 ℔ ; le froment a été vendu à la Grêve, de 26 à 32 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 18 ß 3 ₰ à 2 ℔ 13 ß 3 ₰ le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 18 ß 3 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰ ; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰ ; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

OBSERVATIONS

Sur les jacheres, par le Solitaire de Paris.

Un Auteur, qui paroît zélé pour le bien public, vient de publier un Ouvrage intitulé *l'Abondance rétablie, ou Moyens de prévenir en France la diſette des beſtiaux, en même temps qu'on augmente la fertilité des terres* (a). On ne peut que lui ſçavoir gré de ſes bonnes vues, & il paroît même que ſes principes en général peuvent être utiles ; mais il me ſemble que ce qu'il dit ſur les jacheres ſeroit très-nuiſible à l'Agriculture & à la multiplication des beſtiaux, s'il étoit ſuivi. L'Auteur avance que dans de certains Pays il n'y a point de jacheres, & que les terreins y produiſent tous les ans. Il peut ſe trouver quelques terres aſſez fécondes pour porter deux ou trois ans de ſuite ; mais ce cas extraordinaire ne peut faire loi. Par un tel ſyſtême, on auroit bien-tôt épuiſé les ſucs nourriciers de la terre, & il faudroit enſuite trop d'engrais pour les réparer. Il pourroit même arriver que par un travail ſans interruption, la nature d'un bon ſol fût dégradée malgré les engrais ; ajoutez que ces engrais mis, pour ainſi dire, avec les ſemences, n'auroient pas le temps de ſe conſommer & de s'amalgamer avec la terre ; ils feroient alors plus de tort aux ſemences qu'ils ne leur ſeroient utiles. D'un autre côté, les labours néceſſaires pour une bonne culture ne pourroient être faits, puiſqu'il y a des Pays où l'on moiſſonne très-tard. Il faudroit donc ſemer preſqu'auſſi-tôt après la récolte. Il eſt très-douteux, pour ne pas dire autrement, qu'une pareille culture puiſſe donner d'abondantes productions. Les engrais d'ailleurs ne ſont pas les ſeules choſes qui améliorent la terre, elle a encore beſoin de labours qui la diſpoſent à recevoir les influences de l'air qu'on regarde avec raiſon comme les véritables principes de la végétation. Ainſi le ſyſtême de ne point laiſſer repoſer les terres ne peut être admis par aucun bon Agriculteur. J'ai vu faire de ces ſortes d'expériences ; mais on s'en eſt bien-tôt repenti ; elles ne pourroient d'ailleurs avoir lieu que dans des terres excellentes, & l'on ſçait que ce n'eſt pas le plus grand nombre : ainſi à quoi bon propoſer un tel ſyſtême.

Outre la culture de la terre, qui ne pourroit pas être bien faite, il y a encore un autre inconvénient ; c'eſt de priver les beſtiaux de pâturages dont la Communauté a ſouvent beſoin. Il y a deux avantages à laiſſer les terres en jacheres ; le premier de fournir de la nourriture au bétail, & le ſecond de fumer le terrein par le moyen des beſtiaux qui y paiſſent. Il ſemble que tous ces motifs ſont ſuffiſans pour détruire l'opinion de ceux qui avancent qu'on pourroit faire travailler continuellement les terres.

(a) *Cet Ouvrage n'eſt point parvenu à notre connoiſſance.*

AVIS.

Les Religieuſes Urſulines de Giſors, en Vexin Normand, menacées ci-devant d'une deſtruction prochaine, viennent d'être ſolidement rétablies ; elles ſe propoſent, conformément à leur Inſtitut, de reprendre des Penſionnaires au 1^er^ d'Avril de la préſente année 1769. Cette nouvelle nous a paru d'autant plus intéreſſante, que juſqu'à préſent nombre de Demoiſelles, tant de Paris que de la Province, ont reçu dans cette

Maiſon l'éducation la plus diſtinguée. Les parents peuvent être aſſurés d'y trouver encore le même avantage pour leurs enfans.

Il y a en outre dans la Ville, pour la Muſique & le claveſſin, un excellent Maître, aſſez connu par la ſupériorité de ſes talens.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *22 Mars 1769.*		AMSTERDAM *le 20 Mars.*		CADIX. *le 7 Mars*	LONDRES. *le 17 Mars.*	
						Eſcalins
Amſterdam,	55	Paris,	54 à 2 ½	Paris, 76 ¼ ½ à 105 j.	Amſt. à 2 uſ.	34 9
Lond.	32	Lond.	34 5		Dito à nue	34 5
Hambourg,	182	Bord.	54		Hamb. à 2 uſ. ½	33 4
		Madrid.	93 ¾			*Den. ſt.*
Madrid,	14 19	Cadix.	93 ½ 38e	Amſterd. 96 ½ 100 j.	Paris à un j. d. d.	31 5 8e
Cadix,	14 18	Lisbonne			Dº à 2 uſ.	31 3 8e
		Veniſe.		Londres, 40 3 8e	Bordeaux.	31 ¼
Livourne,	95 ¾	Gênes,			Cadix.	39 ¼
		Livourne,			Lisb.	66 5 8e
Lyon,	½	Hamb.	33 38e	Madrid. au pair	Livourne,	50 5 8e

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 6 Mars 1769.*

Nº. 1. Sur l'objet des Requêtes préſentées au Parlement par les Marchands Tanneurs & Corroyeurs.

COmme on eſt occupé actuellement à ſolliciter des changemens concernant les importations & les exportations du cuir, il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui font le commerce de cette marchandiſe ne tinſſent pas une conduite ſemblable à celle qu'il eſt trop ordinaire aux Négocians, Marchands & Manufacturiers de tenir dans les Requêtes qu'ils préſentent au Gouvernement, en le trompant par des prétextes ſpécieux, & en lui préſentant des projets qui ne tendent qu'à leurs propres avantages particuliers, & qui cauſeroient en même temps le plus grand préjudice au bien public.

Ce qui a tranſpiré juſqu'ici de leurs projets inſpire une juſte défiance ſur leurs intentions, ſur-tout par la demande qu'ils ont faite d'une gratification de 2 ſols 6 den. ſter. pour chaque peau en verd qui ſeroit importée.

Les Commerçans en cuir tanné prétendent que la principale cauſe du haut prix actuel de cette marchandiſe ne provient pas de la quantité qui en eſt exportée, puiſque l'exportation, qui s'en eſt faite depuis quelques années, n'a pas été auſſi conſidérable qu'elle l'étoit autrefois, mais de la rareté des peaux ou cuirs verds, laquelle en a conſéquemment fait hauſſer le prix.

La conſommation du cuir tanné en Angleterre s'eſt accrue, diſent-ils, ſi conſidérablement, que la quantité de cuirs verds que produit ce Royaume ne peut y ſuffire, & encore moins aux demandes pour l'exportation : juſques-là leur raiſonnement eſt fort juſte, mais on peut leur demander s'il s'enſuit de-là qu'il ſoit néceſſaire d'accorder une gratification pour l'importation des cuirs verds ? Leur allégation ne prouve t-elle pas au contraire que ce ſeroit charger le Public

d'une dépenſe inutile ? Car ſi les cuirs verds ſe vendent beaucoup plus cher dans les Marchés Anglois que dans ceux de l'Etranger, ce haut prix, qui eſt une gratification naturelle, n'eſt-il pas plus que ſuffiſant pour engager les Etrangers à envoyer leurs cuirs verds dans les Marchés d'Angleterre ? Ils ſont découragés aujourd'hui par un droit qu'ils ſont obligés de payer pour l'importation de leurs cuirs verds en Angleterre. Malgré ce découragement, ils continuent cependant à en importer . . . . Quel eſt donc l'heureux effet qu'on pouvoit attendre d'une gratification pour l'importation, ſi ce n'eſt de voir ceux qui entreprendront ce Commerce, auſſi-tôt après la gratification accordée, faire des gains conſidérables aux dépens du Public ? C'eſt préciſément ce qui eſt arrivé à la ſuite de la gratification accordée ſur l'importation du grain. Le Parlement ne peut pas toujours facilement appercevoir les fâcheuſes conſéquences qui réſulteroient de l'interruption du cours naturel de la balance du Commerce dans le prix des marchandiſes, par le moyen des droits ou des gratifications. Un Miniſtère prudent doit bien prendre garde de ſurcharger d'impôts une branche de Commerce qui promettroit de devenir floriſſante, ou d'en trop encourager une autre par les gratifications : car, dans le premier cas, la balance naturelle dans le prix des marchandiſes pourroit être emportée par le poids des droits ; & dans le ſecond, les gratifications pourroient n'être d'aucune utilité. S'il agiſſoit autrement, on pourroit le comparer à un homme jouiſſant d'une ſanté parfaite, qui prend continuellement des drogues, parce qu'il s'imagine être malade. La ſeule opération qui me paroiſſe néceſſaire aujourd'hui, c'eſt de retirer le droit ſur l'importation des cuirs. Ce changement ne fera aucun tort au Gouvernement dans ſon revenu, parce que la ſuppreſſion de ce droit donnant l'entrée à une plus grande quantité de cuirs verds, le revenu additionnel que procurera le droit mis ſur les cuirs tannés, le dédommagera beaucoup de la perte du droit ſur l'importation des cuirs verds.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

RÉPONSE

De M. Pauſton à l'Habitant des Cevennes, au ſujet des loix du mouvement (a).

Il eſt bien étonnant qu'on s'efforce de de bannir d'une Science qui s'occupe uniquement des *effets*, le ſeul principe qui nous apprend à les déduire de leurs cauſes ! Croit-on rendre cette Science plus attrayante, en la hériſſant, comme l'on fait, de formules algébriques, ſouvent arbitraires & chymériques ? D'ailleurs, comment peut-on mettre en queſtion un rapport que l'on refuſe de connoître ? Les preuves qu'on apporte pour détruire l'axiome, que *les effets ſont comme leurs cauſes*, ne ſervent rien moins qu'à en démontrer la fauſſeté ; *car*, 1°. *imaginons*, avec notre Adverſaire, *un corps qui ait la faculté de ſe mouvoir avec une certaine vîteſſe, & que cette faculté eſt détruite par un obſtacle invincible ; 2°. concevons que ce corps ſe meut uniformément avec la même vîteſſe ; 3°. enfin qu'étant en mouvement avec la même vîteſſe, cette vîteſſe eſt détruite par une cauſe quelconque, de ſorte qu'après un certain temps, la vîteſſe ſoit zero*, il eſt clair que, dans le premier cas, l'effet ſe réduit au produit de la maſſe, d'une vîteſſe infiniment petite & d'un temps infiniment petit ; dans le ſecond cas, l'effet eſt proportionnel au produit de la maſſe, d'un temps fini & d'une vîteſſe auſſi finie ; ce cas a lieu dans l'équilibre des machines dans leſquelles la durée de l'action de la puiſſance & celle de l'action de la réſiſtance ſont toujours la même ; & dans le troiſième cas, l'effet eſt proportionnel au produit de la ſimple preſſion ou de la maſſe, par la vîteſſe du mobile & par la durée de l'action de la cauſe qui l'a mis en mouvement.

Le choc des corps & les tractions des puiſſances peuvent donc, dans tous les cas, ſe meſurer par le produit de la maſſe, de la vîteſſe & du temps ; & lorſque le prétendu Habitant des Cevennes ſoutient le contraire, il parle contre l'évidence & l'expérience : auſſi ne dit-il pas un mot de celle dont je lui rapporte les circonſtances. Je voudrois bien

(a) *Voyez la Gazette N°. 12 de cette année.*

ſçavoir ce qu'il entend par une ſomme ou un produit de viteſſes. Je pourrois m'étendre davantage ſur cette matiere, mais il me ſuffit ici de répondre aux foibles objections que l'on me fait; & pour engager l'Habitant des Cevennes à conſulter plutôt la raiſon que l'article *Force* du Dictionnaire Encyclopédique, je lui fais cette queſtion : *s'il eſt indifférent de meſurer le choc des fluides par leurs ſimples viteſſes ou par deux quarrés ?* S'il me répond que oui, je n'ai plus rien à lui objecter; mais s'il me répond que non, & qu'on doit le meſurer par le quarré de la viteſſe, il prononcera lui-même ſa propre condamnation; car les fluides n'agiſſent ainſi qu'en vertu des forces vives, & non pas en conſéquence du faux raiſonnement que l'on fait pour démontrer ce principe. J'ajouterai encore que je ne ſuis pas le premier, comme je l'avois cru d'abord, qui ait eu des idées de cette doctrine; elle ſe trouve dans un Mémoire du célébre Profeſſeur Wolf, inſeré avec ceux de l'Académie Impériale de Petersbourg, tome 1. Elle mérite aſſurément plus d'accueil qu'on ne lui en a fait juſqu'ici, & qu'on la développe davantage; c'eſt ce que je tâche de faire.

DE BORDEAUX, *le 16 Mars 1769.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 51 à 52 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 50, troiſiéme ſorte, 43 à 46, quatriéme ſorte, 40 à 42, petits ſucres, 38 à 39, communs, 35 à 37, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal, de Léogane, 29 à 33, du Cap, 27 à 31, de Saint-Louis, 26 à 30, de la Martinique, 22 à 26. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 19 ß 6 ₰ à 20 ß, d°. marchand, 18 ß 6 ₰ à 19 ß, d°. vieux, 17 ß à 17 ß 6 ₰. Café S. Domingue la livre nouveau fin, 17 ß 9 à 18 ß, d°. marchand, 17 ß à 17 ß 6 ₰, d°. vieux, 16 ß à 16 ß 6 ₰. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, mêlé, 7 ℔ à 7 ℔ 10 ß, cuivré fin, 5 ℔ 15 à 18 ß, d°. marchand, 5 ℔ 12 ß, dito ordinaire, 5 ℔ 5 à 8 ß. Coton Saint-Domingue, le quintal, 90 à 103 ℔, dito de la Martinique, 75 à 85 ℔, rocou, 22 à 23 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 6 ₰ à 13 ß, ſyrop de rafinerie, le quintal 15 ℔. Eaux-de-vie, 130 ℔ les 32 veltes, ſans demande.

Nota. C'eſt par erreur qu'on les a miſes à 135 ℔ l'ordinaire précédent; elles étoient, comme aujourd'hui 16, à 130 ℔ auſſi ſans demande.

Les prix des Chanvres & Cordages ſont les mêmes que ceux du 19 Janvier.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 25 Mars 1769.*

	℔	ß	₰	
Or de Portug. à . .	722			marc.
Du Mexique à . . .	712			marc.
Du Perou à . . .	704			marc.
Les guinées à . . .	716			marc.
Ducats à	99			marc.
Or fin à 23 k. 31 32 à	100	01		once.
Or à 20 karats à . .	84	10		once.
L'argent à 11 ₰ 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 ₰ 10 gr. à	52	1	6	marc.
Piaſtres, ...	48	17	6	marc.

FINANCES.

ARREST

DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI;

Portant ſuppreſſion, à compter du premier Avril 1769, de la Caiſſe d'Eſcompte établie par celui du premier Janvier 1767.

Du 21 Mars 1769.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE Roi s'étant fait repréſenter, en ſon Conſeil, l'Arrêt rendu en icelui le 1^er^ Janvier 1767, portant établiſſement d'une Caiſſe d'Eſcompte, dont un des objets principaux étoit de remplir, au lieu & place du Banquier de Sa Majeſté, les ſervices dont il avoit juſqu'alors été chargé : Et Sa Majeſté s'étant fait rendre compte de la ſituation de

ladite Caiſſe, ainſi que des effets qu'ont produit ſon établiſſement & ſes opérations, ſoit à l'égard des ſervices pour leſquels elle étoit chargée de fournir des fonds en eſpeces, moyennant les valeurs qui lui ſeroient remiſes, ſoit relativement aux avantages que Sa Majeſté s'étoit propoſé de procurer à ſes Sujets, en leur donnant un moyen d'acquitter leurs engagemens par l'eſcompte de valeur dont ils ne pourroient pas attendre l'échéance, ſoit enfin par rapport au crédit public & à la circulation des eſpeces. S. M. a été ſatisfaite du bon ordre dans lequel ladite Caiſſe a été régie, & de l'intelligence avec laquelle ſes opérations ont été conduites : Mais Sa Majeſté a en même temps reconnu que par des cauſes indépendantes des ſoins & de l'aſſiduité que les Directeurs ont apportés à ſon adminiſtration, la circulation ſe trouvoit ralentie ; que les verſemens au Tréſor royal des fonds deſtinés aux différens ſervices en éprouvoient quelquefois des retards, & que pour y remédier, il étoit à propos de ſupprimer ladite Caiſſe, & de prendre de nouvelles meſures pour donner plus d'activité à la rentrée des fonds qui doivent être portés au Tréſor royal. A quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport du ſieur Maynon d'Invau, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur Général des Finances ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui ſuit :

ART. 1^er. La Caiſſe d'Eſcompte établie dans la Ville de Paris, par Arrêt du Conſeil du 1^er Janvier 1767, & dont la durée devoit avoir lieu juſqu'au dernier Décembre 1776, ſera & demeurera ſupprimée au 31 du préſent mois.

II. Il ſera fait à ladite époque une balance pour conſtater les bénéfices pendant le premier quartier de la préſente année, ainſi qu'il en été fait une à la fin de chacune des deux années précédentes, en exécution de l'article XVII dudit Arrêt du 1^er Janvier 1767 ; & de ſuite il en ſera fait une générale pour établir la totalité des bénéfices & intérêts juſqu'à ladite époque du 31 du préſent mois. Leſdites balances ſeront arrêtées par les Directeurs, & il en ſera fait deux doubles, dont un ſera préſenté au ſieur Contrôleur Général des Finances, pour en être par lui rendu compte à Sa Majeſté ; & un autre par lui viſé, de l'ordre de S. M. ſera remis au dépôt de ladite Caiſſe. Et pourront les Actionnaires, depuis le 15 Avril prochain juſqu'au 1^er Juin ſuivant, uſer de la faculté à eux donnée par l'article XXVII de l'Arrêt du 1^er Janvier 1767, de demander communication, par la voie des Syndics qu'il leur ſera libre de nommer à cet effet au nombre de ſix, des balances qui auront été arrêtées & ſignées, leſquelles ſeules feront le compte & fixeront le ſort deſdits Actionnaires, qui ſeront tenus de s'en rapporter auxdites balances.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. p^r. J. 1769.
Maupaſſant,	4^e.	D.	31
Baillot,	23^e.	G.	1
Bardin,	36^e.	C.	1
De la Rue fils,	50^e.	J.	25

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1769.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25.*
Ac. des Indes.			1070
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p %.			25 24m
Prom. à 4 p %.			46
Ac. des Fermes.			845
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.			
Annuités.			
Coup. d'An.			59 ½
Emp. de 50 mil.	ſans cours	ſans cours	43
Emp. de 30 mil.			47 ½
Col. 1759.			
Canada.			48 ½
4e. L. Epoques.			15 ½
Nouette.			46 ½
Ac. de la caiſſe			997 ½
CONTRATS.			
Bill. de la Com.			
tirage de la C.			
Sur la Ville.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 25.

DU HAVRE.

IMPORTATION *de Janvier.*

IL eſt entré dans ce Port pendant le courant du mois de Janvier 1769, trente-trois Bâtimens François, dont 1 venant du Cap, 1 du Port au Prince, 1 de la Trinité, 5 de Marſeille, 1 de Toulon, 2 de Dunkerque, 2 d'Alicante, 2 de Lisbonne, 1 de Saint Malo, 1 de Painpol, 1 de Dahouet, 1 d'Auvierne, 2 de Treguier, 1 de Brehat, 2 de Saint Valery ſur Somme, 2 de Dieppe & 7 de Rouen.

Seize Anglois, dont 1 venant de Cette, 1 de Londres, 1 de Trangford, 1 de Cheſter, 1 de Newcaſtle, 1 de Limerick, 4 de Corck & 6 de Dublin.

Quatorze Hollandois, dont 1 venant d'Alicante, 1 de Middelbourg, 1 de Hambourg, 2 de Dantzick, 1 de Terveer & 8 d'Amſterdam.

Deux Eſpagnols, dont 1 venant de Londres & 1 de Saint Ander.

Il a été importé par ces différens Btimens 614568 liv. de ſucre, 144787 liv. de café, 52874 liv. de coton, 29755 liv. d'indigo, 205 liv. de cacao, 32 bariques de tafia, 3710 demi-caiſſos 73 tierces-caiſſes, 250 caiſſes de ſavon, 177 balles de coton de Smyrne, 275 balles de laine, 1448 balles de ſoude, 278 pieces d'eau-de-vie, 80 pieces d'huile d'olive, 64 pieces de vinaigre, 7588 barils 443 demi-barils de bœuf, 530 frequins 75 demi-frequins de beurre, 50 ancres de lard, 26 barils de ſaumon, 315 caiſſes de chandelles, 6 futailles de ſuif, 270 pieces de plomb, 381 boucauts de tabac, dont 200 pour le Havre & 181 pour Paris, 2210 tonneaux de froment, 460 tonneaux de ſeigle, 71 tonneaux de bled méteil.

IMPORTATION *de Février.*

Il eſt entré au Havre pendant le courant de Février 1769, douze Bâtimens François, dont 1 venant de la Martinique, 2 de Marſeille, 1 de Toulon, 1 de Dunkerque, 1 de Bordeaux, 1 de la Rochelle, 2 de Quimper, 1 de Pinmarck, & 2 de Pont-l'Abbé.

Neuf Anglois, dont 1 venant de Londres, 1 de Dundée, 1 de Drocheda, 1 de Voxford, 1 de Cowes, 2 de Glaſcow & 2 de Corck.

Trois Hollandois, dont 1 venant de Roterdam, 1 de Hambourg & 1 de Konigsberg.

Un Eſpagnol venant de Bordeaux.

Il a été importé par ces différens Bâtimens 171558 livres de ſucre, 98362 livres de café, 26811 liv. de coton, 5275 livres de cacao, 25 cuirs, 597 demi-caiſſes 18 caiſſes de ſavon, 44 pieces d'huile d'olive, 668 barils de bœuf, 100 frequins de beurre, 78 barils de ſaumon, 219 barils de maquereaux, 3365 pains de fromages, 10665 livres de lin, 691 boucauts de tabac pour le Havre, les 268 boucauts venus par le Navire le *Polomack* qui étoient deſtinés pour Paris, ayant été renvoyés de Rouen pour reſter au Havre, 452 tonneaux de froment, 201 tonneaux de ſeigle.

DÉPART *de Navires.*

Du 8 au 11 Mars il eſt ſorti du Port du Havre 17 Navires François & 7 Etrangers, ſçavoir; des François, la *Concorde*, Capitaine *Tibon*, allant au Port au Prince; la *Pauline*, Capitaine *Rabier*; la *Fortune*, Capitaine *Papillon*; le *Diomede*, Capitaine *la Jonquiere*, allant tous trois au Cap & à S. Domingue; l'*Aimable Eliſabeth*, Capitaine *Thuillier*; l'*Utile*, Capitaine *Cecire*, allant tous deux à la Guadeloupe; l'*Eliſabeth Marie*, Capitaine *Boutard*, allant à la Martinique; la *Chaſte Suzanne*, Capitaine *Ouin*, allant à la Trinité, chargés tous de diverſes marchandiſes; l'*Orient*, Capitaine *Saurin*, allant à Cadix & à Marſeille chargé de quelques marchandiſes; le *Nouveau Mercure*, Capitaine *Leclerc*, allant à Cadix ſur leſt; l'*Aimable Portugaiſe*, Capitaine *Leclerc*; l'*Amitié*, Capitaine *Blot*, allant tous deux à Bayonne, le premier chargé de lin crud, le ſecond ſur leſt; la *Notre Dame de Boulogne*, Capitaine *Vallet*, allant à la Rochelle; le *Cheval Marin*, Capitaine *Carron*, allant à Bordeaux tous deux ſur leſt; la *Ville de Fecamp*, Capitaine *Augé*; la *Joſeph Auguſte*, Capitaine *Levaſſeur*, allant tous deux à Breſt avec bois de conſtruction; le *Charles*, Capitaine *Legolfe*, allant à l'Orient en deſtination pour les Indes; des Etrangers, le *Polomack*, Capitaine *Hoir*; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Craidfort*; la *Liberté*, Capitaine *Bebell*, tous trois Anglois, le premier allant à Glaſcow, le deuxiéme à Dundée, tous deux ſur leſt, & le troiſiéme à Portsmouth chargé de plâtre; le *Saint Joſeph*, Capitaine *de la Hormaza* Eſpagnol, allant à Bilbao ſur leſt;

le *Stanislas Auguſte*, Capitaine *Hepper* de Dantzick, allant à ce même Port avec café, indigo & leſt; la *Victoire*, Capitaine *Sablius*; la *Louiſe Galere*, Capitaine *Buyſman* tous deux Hollandois, allant l'un & l'autre à Lisbonne ſur leſt.

DE BORDEAUX.

Arrivée *de Navires.*

Du 9 au 15 Mars 1769, il eſt entré dans ce Port 14 Bât. Franç. & 2 Etrangers: ſçavoir, des François, *la Parfaite*, de 100 tonneaux Capitaine *Tanays*; l'*Hermione*, de 200 tonneaux, Capitaine *Pierre-Beau*, venant tous deux de la Martinique; *le Saint-Jacques*, de 100 tonneaux, Capitaine *Laborde Dondats*, venant de Saint-Domingue, chargé, ainſi que les deux autres, de marchandiſes des Colonies; l'*Aimable Berger* de Plaſſac, Capitaine *Bergé*, venant d'Oleron avec peaux de vaches apprêtées; *la Marie*, Capitaine *Taudin*; l'*Aimable* de Plaſſac, Capitaine *Lettu*, venant tous deux de la Rochelle avec thé, morue ſeche, ſardines, toile & autres marchandiſes; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *Poireau*; *la Jeanne-Marie* du Carnac, Capitaine *Blex*, venant tous deux de Redon avec merin, toile, fil & autres; *la Marie Raymonde*, de Quimper, Capitaine *Denic*, venant de la Corogne avec peaux de bœuf en poil; *la Marguerite de Bonne Alliance*, de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Mandret*, venant des Salbles d'Olonne avec morues vertes & gouamon; *le Saint-Pierre* de Dieppe, Cap. *Bourdon*, venant de Dieppe, chargé de harengs; *la Proſperité* de Landerneau, Capitaine *Kerros*, venant de Landerneau avec toile, ſuif & planches; *la Brune* de Saint-Malo, Capitaine *Guiomard*, venant de Breſt avec bariques vuidanges à vin; les *Trois Amis* d'Arcaſſon, Capitaine *Crabey*, venant d'Arcaſſon chargé de térébenthine des Etrangers; le *Lambertus* de 140 tonneaux, Capitaine *Belbeſon*, venant de Roterdam avec baleine coupée, lin en rame & peigné, garance, muſcade, girofle, fromage, fer, acier, cloux, rubans de fil, planches de ſapins & panneaux de chêne; *la Paix* d'Amſterdam & de 150 tonneaux, Capitaine *Baukes*, venant de Saint-Sebaſtien, avec traques d'avirons bruts, fer en barres, vin d'Eſpagne, feuillard, rognures de cartes, &c.

DE MARSEILLE.

Arrive'e *de Navires.*

Du 6 au 13 Mars 1769, il eſt entré dans ce Port 17 *B*âtimens François & 16 Etrangers, venant de la Nouvelle Yorck, d'Amſterdam, de Quimper, de la Roche *B*ernard, de Penerf, de la Rochelle, de Lisbonne, de Cadix, de Smyrne, d'Alexandrette, de Chypre, de Tripoly, de Cely, de Lalicate, de Carthagene, d'Almerie, de Palamos, de Fiume, de *B*arcelonne, de la *B*aſtie, de Genes, de Nice, de Martigues & de Toulon, chargés d'huile, cercles, fruits, amandes, poiſſon ſalé, riz, cuirs, bois de breſil, ſoude, filets, eſpars, fideaux, merein à bariques, avoine; mais parmi ces Navires 3 venoient de Genes, 1 de la Roche *B*ernard, chargés de froment, & 1 de Quimper avec de la farine.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 52 *B*âtimens François & 26 Etrangers; des premiers, le Navire l'*Entreprenant*, Capitaine *Bernard Alexandre Rouviere* alloit à la Martinique; les autres alloient à la Ciotat, à Toulon, à Hieres, à Menton, à Agde, à Cannes, à Arles, à Cette, en Rouſſillon, à Nice, à Antibes, à Genes, en Corſe, à San Remo, à Livourne, à *B*andol, à *B*ormes, à Naples, à Palerme, à Meſſine, à Palma, en Eſpagne, à *B*arcelonne, à Malthe, en Syrie, à Saint Nazaire, au Havre & à Saint Valery, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 11 Mars.

AGRICULTURE.

LETTRE

De M. Thierriat en réponse à celle de M. Hic Fame.

MESSIEURS,

J'AI trouvé dans votre Gazette N°. 15, une Lettre de l'Anonyme qui y paroît sous le nom de M. *Hic Fame*. Cette Lettre est pour servir de réponse à la mienne insérée dans la Gazette N°. 11. Je n'en ai pas été content, parce qu'il néglige de me répondre sur les faits que j'ai avancés, pour prouver la vérité de mon système sur les principes de la fécondité des terres, & qu'il me fait dire, sur l'article de l'eau, des choses auxquelles je n'ai jamais pensé.

Il commence sa Lettre par nous dire qu'il a appris assez de Philosophie pour sçavoir que les quatre élémens sont chacun composés de quatre élémens. Ce langage est nouveau pour moi; je ne m'y arrêterai pas, & je me bornerai à dire tout simplement que l'union des élémens est nécessaire pour qu'ils puissent agir efficacement; que l'eau, sous quelque forme qu'elle soit, n'est qu'une simple matrice, ainsi que la terre; qu'elle se charge dans l'atmosphere des particules hétérogenes & nutritives qui s'y préparent continuellement, & que les ayant déposées par sa chûte dans le sein de la terre, c'est elle qui, avec le concours de l'air & du feu, donne à ces parties nutritives l'activité & le mouvement qui convient, pour opérer la fermentation, qui est l'ame de la végétation.

L'Anonyme doit voir par là que je ne suis pas autant ami de l'eau qu'il paroît se l'imaginer, & que je n'ai jamais prétendu dire que nous fussions eau & que nous retournerions en eau. S'il avoit lu avec attention ma Lettre, insérée dans la Gazette N°. 3, il auroit vu que j'y dis que les terres fortes & argilleuses sont d'une qualité médiocre, parce qu'elles ne sont pas suffisamment poreuses pour boire leur eau, & que l'eau qui séjourne dans les temps humides sur la superficie de ces terres, est souvent la cause que les sucs s'y alterent & s'y corrompent. S'il avoit aussi lu avec attention une de mes Lettres, qui se trouve dans la Gazette N°. 80, il auroit vu que j'y dis que l'humide & la chaleur sont les principes de la végétation, & que les plantes souffrent quand l'un de ces deux contraires domine: tout cela prouve que je ne suis pas plus ami de l'eau que des autres élémens.

La question qui nous divise paroît devoir se réduire aux principes de la fécondité des terres: l'Anonyme prétend qu'elles contiennent en elles-mêmes les principes de la fécondité; je soutiens le contraire, & je dis que ce sont les influences de l'air & les différens amendemens qui les rendent fécondes & les fertilisent: ainsi il ne doit être question entre nous que de déduire nos raisons sur cet objet, afin de mettre le Public en état de connoître de quel côté est la vérité. Si les faits que j'ai cités dans la Ga-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

zette N°. 11 ne ſuffiſent pas pour convaincre l'Anonyme, en voici deux autres qui pourront le faire.

Le Seigneur d'une Paroiſſe de notre voiſinage avoit dans ſon potager deux endroits creux & plus bas qu'ailleurs ; voulant combler ces deux endroits, il ordonna à ſon Jardinier de prendre pour cet effet les terres d'une ancienne butte voiſine de ſon château ; & pour connoître ſi mon ſyſtême de fécondité étoit vrai ou non, il dit à ſon Jardinier de prendre ſeulement un premier fer de beche ſur la butte, & dans ſon contour, de porter ce premier fer dans l'un des deux endroits creux de ſon jardin, & les terres du fond de cette même butte dans l'autre endroit ; il lui fit ſemer en même temps le même légume ſur ces deux différens endroits ; il eut une récolte abondante dans l'endroit où l'on avoit dépoſé les terres de la ſuperficie de la butte, & rien, ou preſque rien dans l'autre. Ce Seigneur m'a raconté lui même ce fait, en me diſant que mon ſyſtême étoit vrai & qu'il n'y en avoit point d'autres.

Un Bourgeois de ma connoiſſance fait valoir une Briqueterie ; (chacun ſçait que pour faire la brique, il faut faire tirer & travailler la terre avant l'hyver à la profondeur de trois ou quatre pieds) ce Bourgeois a fait ſemer des carottes & planter quelques pommiers dans la partie de ſon terrein où on venoit d'enlever la terre pour faire la brique ; les carottes ne ſont guères venues plus groſſes que des épingles, & la plupart des pommiers ſont péris : c'eſt un fait dont je ne parle que pour l'avoir vu.

Je conviendrai cependant qu'en creuſant dans les terres, on en trouve ſouvent qui ſont bonnes, & beaucoup meilleures que celles de la ſuperficie. Mais pourquoi le ſont-elles ? C'eſt parce qu'elles ſe trouvent avoir un degré de poroſité plus convenable pour admettre & pour conſerver les différentes matieres des influences de l'air & des amandemens ; il n'eſt pas douteux qu'en faiſant tirer ces nouvelles terres, & en les répandant également ſur la ſuperficie de celles qui ſont mauvaiſes, on parviendra à en changer la nature & à les bonifier ; mais ces nouvelles terres ne commenceront à être d'un bon rapport, que quand elles ſe trouveront bien impregnées des influences de l'air & des amandemens.

L'Anonyme nous dit que la terre contient des ſels, & que ſans ceux qu'elle fournit aux racines, les eaux de pluie ne ſuffiroient pas pour faire croître les plantes. Je conviens avec lui que la terre contient des ſels ; mais je prétends que ces ſels lui viennent du dehors, c'eſt-à-dire, des influences de l'air & des amandemens. Pour le prouver, je dis que la terre s'uſe & s'épuiſe au point de ne pouvoir preſque plus rien produire : cela ſe remarque particulierement dans les caiſſes où l'on plante des arbres ; on eſt ſouvent obligé d'ôter les vieilles terres & d'en mettre de la nouvelle à la place. J'ai fait enlever de ces terres uſées, & qui avoient ſûrement perdu leur ſel ; je les ai fait placer dans un coin de jardin, avec la précaution de les faire travailler & remuer de temps en temps, & au bout de deux à trois ans, elles ſont redevenues fécondes. Or, je demande à l'Anonyme ſi on peut attribuer ce changement à autre choſe qu'aux influences de l'air ?

Il dit que je n'exclus pas les engrais de la culture des terres, qu'il ne me voit cependant pas dire poſitivement que les engrais les fertiliſent, mais qu'il lui ſemble que je ne le nie pas ; je ſuis en vérité ſurpris d'un pareil langage ; il n'a qu'à ſe donner la peine de lire mes Lettres, & il verra que j'ai dit & répété pluſieurs fois que les influences de l'air & les différens amandemens étoient les vrais principes de la fécondité des terres. C'eſt donc vouloir s'aveugler que d'avoir le moindre doute ſur ma façon de penſer à l'égard des engrais.

On lui voit dire enſuite que, ſelon moi, les eaux de pluie ne pénétrant pas plus bas de cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, les ſels que ces eaux contiennent ne peuvent être profitables à un fumier de dix pieds de hauteur, dont le fond eſt cependant meilleur que la ſuperficie. Il ſuppoſe apparemment que les fumiers n'ont d'autres ſels que ceux que les eaux de pluie y dépoſent ; mais en cela il ſe trompe ; l'urine des beſtiaux contient certainement des ſels, les fumiers s'en trouvent impregnés à dix pieds de profondeur comme à quatre & cinq pouces, & il n'eſt pas néceſſaire que la pluie les pénétre dans toute leur profondeur, pour les mettre en état de fertiliſer la terre.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janv. 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

DIJON.		BESANÇON.		MONTAUBAN.		MOULINS.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Arnay-le-Duc.	20	Arbois.	20 5	Cahors.	23 4	Aubuſſon.	19 4
Avallon.	21	Baume.	19* 17 9	Cauſſade.	26 10	Château-Chi.	24*
Autun.	21 6					Decize.	19 5
Auxerre.	22	BESANÇON.	21 17 6	Figeac.	22 15 2		
Auxonne.	23 12 6	Dole.	21 6 7	Gourdon.	20 12 4	Evaux.	16 16 10
Bar-ſur-Seine.	21 3					Gannat.	19 6 8
Beaune.	20 13 5	Gray.	22 4	Lauzerte.	25 7 10		
		Lons-le-Saunier.	22	Milhau.	24 7 6	Gueret.	22 10
Belley.	30* 3					Montluçon.	15*
Bourbon-Lan.	21 12	Orgelet.	20	Moiſſac.	24 15 10		
Bourg.	23	Ornans.	21 18 5	MONTAUBAN	22 12 6	Montmarault.	19 4
Châlon.	25 17					MOULINS.	19 16 1
Charolles.	28 13 9	Poligny.	22 8	Murdebarrez.	18* 1		
Châtil.ſur-Sei.	19 16 3	Pontarlier.	24* 16	Rhodez.	22 10	Nevers.	21 12
						S. Pierre le M.	18 18
DIJON.	22 2 8	St. Claude.	22 7 4	Ste. Affrique.	26* 11 6		
Gex.	28 18 9	Quingey, & Salins.	21 14	St. Antonin.	23 2 2	St. Pourçain.	22 16
Mâcon.	26 8						
Nuits.	19 10	Veſoul.	22 8	Villefranche.	21 4 10		
Saulieu.	19* 1 10						
Semur-en-Aux.	20 18						
Seurre.	20 11 5						

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	16	2	From. le ſep.	21	15	7	From. le ſep.	23	4	2	From. le ſep.	19	19	1
Pain la liv.		3		Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	8	Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	7	4	7	Avoine le ſ.	6	12	1	Avoine le ſ.	2	5	8	Avoine le ſ.	5	1	11
Foin le q.	2	18	4	Foin le q.	2	18	1	Foin le q.	2	17	10	Foin le q.	2	1	5
Paille le q.	1	5	5	Paille le q.		19	5	Paille le q.	1	4	2	Paille le q.		12	9

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 25 Février juſqu'au Mercredi 1 Mars 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 51 muids 2 ſept. de froment, 10 ſept. de méteil, 10 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 298 muids 10 ſept. de farines; il reſtoit de l'autre marché 170 muids de froment, 26 muids 1 ſeptier de ſeigle, & 874 muids 8 ſeptiers de farines, ce qui a fait 221 muids 2 ſeptiers de froment, 10 ſept. de méteil, 36 muids 4 ſeptiers de ſeigle, & 1173 muids 6 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 57 muids 5 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 173 muids 6 ſeptiers, ce qui a fait 230 muids 11 ſeptiers.

Le Mercredi 1 Mars, il ſe trouvoit en

totalité dans Paris, 1662 muids 9 ſeptiers tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 434 muids; de ſorte qu'il en eſt reſté 1228 muids 9 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 ℔ 10 ß à 32 ℔; le méteil, 15 ℔; le ſeigle, de 18 à 20 ℔ 10 ß; le froment a été vendu à la Grêve, de 24 à 31 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 8 ß 3 ₰ à 2 ℔ 15 ß le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 13 ß 3 ₰ à 2 ℔ 18 ß 3 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

OBSERVATIONS

Sur la culture du Cyprès, & ſur les grands avantages qu'on peut en retirer. Par M. Buc'hoz.

Il n'y a guères de terrein, quelque mauvais qu'il ſoit, dont on ne puiſſe retirer quelques productions; il ne s'agit pour cela que de chercher dans la nature quelle eſt la plante ou l'arbre qu'on peut y élever, & par ce moyen, il y aura très peu de terre qui ne ſoit employée. C'eſt le but que ſe propoſe M. Buc'hoz dans la plus grande partie de ſes Lettres hebdomadaires. Il avoit fait voir dans ſa quatrième Lettre qu'on pouvoit faire valoir les terreins fongueux & marécageux, en y faiſant des plantations d'aulne, & dans ſes 22^e & 28^e, il propoſe la culture du cyprès pour les terres pierreuſes & ſablonneuſes.

L'Auteur, pour engager à cette culture, fait voir toute l'utilité qui réſulteroit de cette plantation. Le cyprès paſſe avec raiſon pour un bois incorruptible, & n'eſt ſujet ni à être carié ni dévoré par les inſectes; il garantit même des vermines les étoffes de laine qu'on enferme dans des caiſſes conſtruites de ce bois. En Orient on fait uſage de ſon bois pour la charpente, & une plantation de cyprès eſt ordinairement la dot d'une fille dans l'Iſle de Candie. On a retiré de terre des poteaux de cyprès qui y étoient depuis trente ans, & ils ſe ſont trouvés auſſi ſains que s'ils venoient d'y être mis. C'eſt en quoi il l'emporte ſur le bois de chêne qui ne dure pas plus de huit ou dix ans en terre, lorſqu'on l'emploie pour cet uſage. Les forêts de cyprès purifient l'air en le chargeant d'exhalaiſons balſamiques très-ſaines pour les poulmons; en conſéquence, les anciens Medecins orientaux avoient coutume d'envoyer dans l'Iſle de Candie, alors remplie de ces arbres, les poitrinaires les moins curables. Ces malades en revenoient ſouvent guéris par la ſeule vertu de l'air parfumé qu'ils venoient de reſpirer.

Les faits confirment, dit M. Buc'hoz, ce que j'ai dit dans mes Lettres 3^e & 9^e ſur la fumigation végétale pour guérir la pulmonie, puiſque le méchaniſme en eſt le même.

Le fruit du cyprès eſt très-aſtringent; ſi on le pulvériſe & qu'on l'applique extérieurement ſur les playes, il en arrête l'hémorragie: on prétend que cette même poudre priſe intérieurement, eſt un fébrifuge. Dioſcoride conſeilloit ce fruit dans les diarrhées & la diſſenterie. On le donne pour lors en décoction dans du vin à la doſe d'un gros, & d'une once pour les animaux. Les feuilles de cet arbre, miſes en poudre & arroſées de vin qui n'a pas cuvé, ſont recommandées par pluſieurs Praticiens comme un excellent cataplaſme pour les écrouelles, les tumeurs édémateuſes & les hernies; on réitere tous les jours ce cataplaſme juſqu'à parfaite guériſon

Les cyprès que les Anciens mettoient autour des tombeaux, étoient le ſymbole de l'immortalité de l'ame.

On diſtingue ordinairement deux eſpeces de cyprès; l'un qu'on nomme improprement cyprès mâle, l'autre cyprès femelle. M. Buc'hoz obſerve avec raiſon que cette définition n'eſt pas juſte, puiſque l'un & l'autre portent des fleurs mâles & femelles. Celui qu'on appelle mâle n'eſt pas ſi agréable à la vue, parce qu'il étend ſes branches à droite & à gauche; le cyprès femelle monte au contraire en pyramide droite; l'un & l'autre ne peuvent ſouffrir le ciſeau qui eſt mortel pour ces arbres, ainſi que pour tous les arbres réſineux en général.

Lorſqu'on plante les cyprès pour l'utilité, il faut préferer le mâle, parce qu'il pouſſe

plus promptement & qu'il devient plus fort. Il ne réuſſit jamais mieux que dans des ſols pierreux & ſablonneux, & dans des terreins qu'on regarde comme ſtériles. La ſemence du cyprès mâle mûrit très-bien à Paris, & nous ſommes obligés de faire venir des Provinces méridionales celle des cyprès femelles.

M. Buc'hoz nous parle encore d'une autre éſpece de cyprès qu'on nomme cyprès de Virginie, *cypreſſus foliis acaciæ deciduis*. Cet arbre croît dans les lieux aquatiques, & l'on en trouve qui ont juſqu'à 70 pieds de haut & quelques toiſes de tour; mais cette eſpece quitte ſes feuilles en hyver. Il y a encore un autre cyprès d'Amérique à petit fruit, *cypreſſus americana fructu minimo*. Il eſt originaire de l'Amérique ſeptentrionale, & il conſerve toujours ſa verdure. La culture de ce cyprès, & les différentes expériences faites dans le Pays Meſſin ſur les cyprès en général, font le ſujet de la 28^e^ Lettre hebdomadaire de M. Buc'hoz. Il donne auſſi la culture de cet arbre dans la 22^e^ que nous venons d'analyſer. Il vient d'en publier une ſur *le cédre du Liban*; c'eſt la 30^e^, la 29^e^ traite *de la vertu des feuilles d'oranger pour les convulſions & les affections vaporeuſes*. Ces Lettres ne ſe trouvent que chez Durand neveu, rue S. Jacques, & ne ſe diſtribuent que par ſouſcriptions. On ne les vend point ſéparément.

OBSERVATIONS

Sur le Millet dont on fait uſage en Pologne.

Le Peuple en Pologne, ſuivant une obſervation de M. Pingeron, rapportée dans nos Gazettes de l'année derniere (*a*), prépare avec la graine de mil ou millet un aliment peu coûteux, nourriſſant & fort ſain. Mais ce Peuple eſt-il le ſeul qui connoiſſe les avantages de cette nourriture économique? M. Vincent de Montpetit fait obſerver le contraire. Cet Artiſte, avant que ſes talens ſupérieurs pour les portraits en miniature, qu'il exécute à l'huile, l'euſſent fixé à Paris, avoit obſervé que le millet, comme aliment, eſt connu dans pluſieurs Provinces de France, ſur-tout dans les Provinces méridionales. On en fait des gruaux, des tartes, des flans ou eſpeces de pâtiſſeries dans des terrines de terre fort plates, qu'on nomme millaſſieres. On le réduit auſſi en farine très-fine, & on en prépare des bouillies au lait ou au beurre. Il y a même en France des cantons renommés pour cette graine. Le millet des environs du Village d'Esbarres en Bourgogne paſſe pour le meilleur; celui du Pont-de-Veaux en Breſſe eſt excellent, & M. de Montpetit en a actuellement de la Touraine qui eſt très-bon.

On fait uſage d'une autre eſpece de millet connu ſous le nom de *panic* ou *panis*, dont la graine eſt moins jaune, moins ſavoureuſe & moins nourriſſante. Elle differe auſſi de la premiere par la plante, ainſi qu'il eſt facile de s'en inſtruire dans le Dictionnaire d'Hiſtoire Naturelle de M. Bomare. Le *panis* eſt un des alimens ordinaires des Payſans qui le cultivent; ils en font une eſpece de gruau.

Dans pluſieurs Provinces, même abondantes en froment, les gens de la campagne ne vivent que de menus grains, tels que le maïs ou bled de Turquie, le ſarraſin, le millet, le panis, le ſeigle, &c. De toutes ces eſpeces de grains cependant, le ſeul froment eſt employé à Paris pour la nourriture du

---

(a) *L'*Avant-Coureur *a publié, que M. Pingeron lui avoit communiqué le Mémoire qui fait aujourd'hui le ſujet de l'obſervation de M. de Montpetit. Nous ne nous plaignons point qu'on faſſe uſage de quelques morceaux qui ſont dans notre Gazette; mais nous trouvons ſeulement à redire qu'on s'attribue ces pieces, & qu'on ne nous communique pas les obſervations qu'elles occaſionnent, puiſqu'elles nous appartiennent. Nous ſommes en conſéquence en droit de les prendre par-tout où elles ſeront. Si M. de Montpetit eût lu nos Gazettes, au lieu de l'*Avant-Coureur, *il auroit pu remarquer que la graine dont parle l'Officier Polonois n'eſt peut-être pas la même que celle que nous connoiſſons depuis très-long-temps en France ſous le nom de* mil, millet & panis. *On pourroit là-deſſus conſulter les derniers Ouvrages que M. Guettard, de l'Académie des Sciences, vient de faire paroître. Il y eſt fait mention de l'eſpece de millet dont parle M. Pingeron.*

Peuple. Dans des temps de diſette de cette denrée, ſeroit-il difficile d'y ſubſtituer le millet ou autres grains que nous venons de nommer? Non ſans doute, puiſqu'il eſt d'expérience que la farine de millet fournit un aliment très-ſain & très-bon. Mais cet aliment doit être préparé; ce qui demande du ſoin, du temps du feu & des uſtenſiles; au lieu que le pain qu'on achete au marché eſt un mets tout apprêté, & qui diſpenſe le pauvre de quitter ſon travail pour faire ſa cuiſine. Il n'y auroit donc d'autre moyen, pour faire goûter au Peuple de Paris cet aliment nouveau pour lui, que de le lui vendre tout préparé; & il n'y a pas de doute que des Marchands de Comeſtibles, qui auroient ſoin de tenir de cette farine de millet apprêtée en bouillie, en pain ou en gâteaux, n'en trouvaſſent du débit; d'autant plus que cette farine, au prix qu'elle coûte en Province, procureroit au pauvre un aliment abondant, peu coûteux & très-ſain; aliment qui pourroit même devenir friand, par les différens aſſaiſonnemens qu'on lui donneroit.

COMMERCE.

AVIS

MAnufacture Royale des Velours de coton établie à Sens par Arrêt du Conſeil du 13 Juillet 1760, ſous la raiſon de Peltier & Compagnie. Cet établiſſement qui dès ſa naiſſance a fixé les ſoins des Entrepreneurs, pour joindre la bonne qualité de l'étoffe & la ſolidité des couleurs, a acquis cette perfection deſirée & néceſſaire; les Entrepreneurs aſſurés du contentement que leur ont témoigné les Négocians qu'ils ont fournis juſqu'à préſent, oſent ſe flatter de ſatisfaire également ceux qui voudront bien leur adreſſer des mémoires.

Ils préviennent MM. les Commerçans que depuis dix huit mois ils ont inventé une nouvelle eſpece de Velours qui tient le milieu entre le Velours plein & le cannelé, & que l'on nomme *nouveaux Velours Anglois*, & imitent parfaitement le Velours plein; la douceur du prix, joint à la belle qualité & à la ſolidité de cette étoffe, en aſſurent le ſuccès. Ceux qui deſireront connoître cette étoffe, pourront leur écrire, & on leur en fera paſſer les échantillons avec les prix.

MÉCHANIQUE.

Moyen bien ſimple pour refuter le nouveau ſyſtême de M. Pauſton ſur les loix du mouvement. Par un Habitant des Cevennes.

L'axiome qui ſuppoſe que *les effets ſont proportionnels à leur cauſe* eſt inutile à la Méchanique; ainſi il doit en être abſolument banni: il ſuffit ſeulement de la Géométrie & du calcul pour déterminer les propriétés du mouvement, ſoit uniforme, acceleré ou retardé, & de telle autre eſpece qu'il puiſſe être. Les preuves que l'on apporte tous les jours, pour démontrer la vérité de cet axiome, ne ſont pas toutes hors d'atteinte; car, 1°. imaginons un corps qui a la faculté de ſe mouvoir avec une certaine vîteſſe, faculté détruite par un obſtacle invincible; 2°. concevons que ce corps ſe meut uniformément avec la même vîteſſe; 3°. enfin, qu'étant en mouvement avec la même vîteſſe, cette vîteſſe eſt détruite par une cauſe quelconque, de ſorte qu'après un certain temps la vîteſſe ſoit zero; il eſt clair que dans le premier cas l'effet ſe réduit à une ſimple tendance qui n'a, à proprement parler, aucune meſure fixe, puiſqu'il n'en réſulte pas de mouvement; dans le ſecond cas, l'effet eſt l'eſpace parcouru dans un certain temps, & qui eſt proportionnel à la viteſſe; & dans le troiſième cas, l'effet n'eſt autre choſe que l'eſpace parcouru pendant la durée du mouvement. Or, ces effets, quoique différens, ſont cependant produits par une même cauſe.

Quant à la meſure du choc des corps, il eſt évident qu'elle ne peut être déterminée que par le produit de leur maſſe & de leur vîteſſe: en effet la propriété d'une force n'eſt-elle pas de faire paſſer dans chaque molécule d'une maſſe une certaine vîteſſe? (Mais cette vîteſſe eſt la même pour toutes les molécules qui compoſent la maſſe, puiſqu'elles ſont unies entr'elles.) L'effet de la puiſſance agiſſante ſur un corps ſera donc égal à la ſomme des vîteſſes acquiſes par les molécules du corps. Or, cette ſomme des vîteſſes de chaque partie matérielle eſt égale

à la vîteſſe de l'une d'elles par leur ſomme ; & la ſomme des molécules n'étant autre choſe que la maſſe du corps, l'effet ſera égal à la vîteſſe d'une molécule ou à la vîteſſe de la maſſe multipliée par une même maſſe.

Il eſt donc hors de la nature des choſes d'avancer que les effets des puiſſances ſe meſurent par les produits des maſſes miſes en mouvement, des vîteſſes acquiſes & du temps ou de la durée de l'action : cela eſt d'autant plus inconſéquent, que l'action d'une puiſſance, capable de procurer du mouvement, ne ſçauroit durer que l'inſtant pendant lequel la puiſſance fait paſſer de la vîteſſe dans le corps, puiſque s'il en étoit autrement, il faudroit que le corps choqué fût de lui-même en état de réſiſter un certain temps à la puiſſance ; mais un corps étant de ſa nature auſſi indifférent pour le repos que pour le mouvement, il doit néceſſairement s'abandonner tout entier à l'un de ces deux états, ſi-tôt qu'il y eſt ſollicité. Il ſeroit inutile de continuer à combattre le diſcours de M. Paucton, puiſqu'ayant démontré l'obſcurité & l'inſuffiſance de l'axiome qui lui ſert de baſe, le reſte doit ſe détruire naturellement.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *8 Mars 1769.*		LYON. *le 28 Fév.*		MARSEILLE. *le 22 Fév. 1769.*		BORDEAUX. *le 24 Fév.*	
Amſterdam,	55	Amſterdam,	55 3 8e	Londres,	31 ¼	Amſt.	55 ¾ à ½
Lond.	32	Auguſte,	51 3 8e	Amſt.	54	Lond.	32 ⅛
Hambourg,	181 ½	Vienne,	51 ½	Cadix,	15 4	Hamb.	26 ½
Madrid,	14 19	Lond.	32 ⅛	Madrid,	15 5 6	Paris, échu.	¼ p ⅝ p.
Cadix,	14 18	Livourne,	95 ⅓	Livourne,	97 ¾	*du 27 Fév.*	
Livourne,	95 ¾	Genes.	93 ½	Naples	86 ¼		
Lyon,	3 8e p.	Madrid.	75 ½	Gênes,	95 ¾	Amſterd.	55 à 3 8e 7 16
		Cadix,	75 ¼	Paris,	1 ½ p. ⅝ b.	Londres,	32 ⅛
		Paris,	¾ perte.	Lyon.	1 p ⅝ b.	Hamb.	26 ½
		Marſeille,	2 ¼ p.	Montpellier	1 p ⅝ b	Paris échu	¼ p. ⅝ p.
		Dépôt pour é.	⅓	Piaſtres,	49 5		
		Piaſt.	48 15				

Moulins domeſtiques à Rouen.

Les nouveaux Moulins domeſtiques (*a*) ont excité l'empreſſement du Public ; mais trois défauts inſéparables de la conſtruction de ces moulins à manivelle, ont bien tôt dégoûté ceux qui s'en ſont procurés.

Un mouvement pénible & fatigant, beaucoup de lenteur dans l'exécution, la farine néceſſairement échauffée par les coups de force que l'homme appliqué à la manivelle eſt obligé de donner à chaque tour de roue, ſont des inconvéniens généralement reconnus dans ces Moulins.

M. Muſtel, Membre de la Société Royale d'Agriculture de Rouen, a imaginé & fait exécuter une Méchanique ſimple & durable, au moyen de laquelle ces trois défauts diſparoiſſent entierement, ce qui rend ces moulins d'un ſervice facile & très bon. Comme il n'a ſuivi & perfectionné ce travail que dans la vue de l'utilité publique, ceux qui voudront ſe procurer une pareille Machine, pourront la voir chez l'Auteur, ou même y envoyer des Ouvriers pour en reconnoître le jeu & en prendre les dimenſions.

(a) *Nous les avons annoncés dans notre Gazette.*